

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 24 OCTOBRE 2023 A 19H00  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE THEDING**

L'an **deux mil vingt-trois le quatre octobre à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal suite à la convocation **du 16 octobre 2023 sous la présidence du Maire, Jean-Paul HILPERT.**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Sandrine BOESZE, Dominique LEBLANC, Lionel ULLMANN, Frédéric BAUMANN, FORTE Nadine, Françoise NAPOLI, ARNOLD Marie-Louise, Marie Rose SCHMITT, Sandrine TOURDOT, Jean PROFIT, Philomène MARGANI, DI PIETRO Francesca.

**Procurations**

Walter GATTERA donne procuration à Tulio PALA  
Pascale BOTZUNG donne procuration à Frédéric BAUMANN

**Absents excusés**

GIGLIA Jonathan

**Absents**

KOC Serdal. BOUKROUNA Souhaila Dany BECKER SNIATIECKI Jonathan

**Approbation du dernier compte rendu**

Les membres du Conseil Municipal adoptent **à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **du 13 septembre 2023.**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**I FINANCES**

**I.A Demandes de subventions**

**I.B. Personnel Communal**

Médailles communales et départementales  
Cartes cadeaux

**I.C. Association Thédinguet'S**

- Convention d'utilisation de la salle Alti-Bihn
- Location de la licence IV

**I.D. Ecole maternelle du Groupe Scolaire de la Clef des Champs**

- Spectacle de la fin de la Saint-Nicolas
- Animations de M GREFF (de l'Association Gym Tonic de Tenteling)

**I.E. Consultation pour le nettoyage du groupe scolaire « La Clef des Champs » et d'une partie des locaux de la mairie (nouvelle)**

- Résultat de la consultation et de l'analyse des offres

## **I.F. Transformation de l'ancienne école en mairie**

- Avenants aux travaux

## **II Renouvellement de la chasse communale pour la période 2 février 2024- 1<sup>er</sup> février 2033**

### **II.A. Location de la chasse communale**

- Résultat de la Consultation

## **III DIVERS**

### **Désignation du secrétaire de séance**

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner **Mme NAPOLI Françoise** en qualité de secrétaire de séance.

## **I FINANCES**

### **I.A Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur plusieurs demandes de subventions. Des propositions ont été faites par les membres de la Commission à la Vie Associative.

Après exposé du maire et du rapporteur de la Commission le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	FINALITE DES SUBVENTIONS	PROP	VOTE	POUR	DONT PROCURATIONS	ABST.(*)
ASSOCIATION THEDINGUET'S	démarrage de l'association	200 €	200 €	16	2	
Mme MEIER Cynthia	Court métrage à Théding	500 €	500 €	18	2	
EVERGREEN HARMONY	Cérémonie du 11 novembre 2023	250 €	250 €	18	2	
TENNIS DE TABLE	participation à l'assurance	Point ajourné				

Mme FORTE et M. ULLMANN faisant partie de l'association ils n'ont pas pris part au vote.

### **I.B. Personnel Communal Médailles communales et départementales Cartes cadeaux**

Une remise de médailles communales et départementales est prévue dans le cadre de la cérémonie des vœux au maire en janvier 2024 à 6 récipiendaires.

Cette remise de médaille pourrait s'accompagner d'un cadeau voire d'une carte cadeau dont le conseil municipal devra définir le montant.

Le Conseil Municipal après exposé du maire décide à l'unanimité, sur proposition de Frédéric BAUMANN

**D'octroyer** les « cartes cadeaux » proportionnellement à la durée de service public des agents concernés :

- 100 € pour 20 ans (médaille d'argent)
- 150 € pour 30 ans (médaille de vermeil)
- 200 € pour 35 ans (médaille d'or)

La liste des récipiendaires et le montant de la carte cadeau seront annexés à la délibération.

### **I.C. Association Thédinguet'S**

- Convention d'utilisation de la salle Alti-Bihn

La convention d'utilisation définitive se substituera à la convention d'utilisation précaire de mise à disposition de la salle Alti-Bihn. M. Tulio PALA, rapporteur de la commission à la vie associative se chargera de sa rédaction.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention définitive.

- Location de la licence IV

Un projet de rédaction de bail de location de la licence IV a été transmis pour information à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Cette rédaction n'apporte pas d'observations de leur part qui décident, à l'unanimité,

**De fixer le prix de location** de la licence IV comme suit

- Le prix du bail de location de la licence IV est fixé à **1 € (un euro)** non recouvré pour la 1<sup>ère</sup> année.
- Il sera de **100 € (cent euros)** pour les années suivantes.

S'agissant de la durée de location de la licence IV, elle est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour se terminer le 1<sup>er</sup> novembre 2028.

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** le maire à signer le bail de location de la licence IV et toutes les pièces y relatives.

### **I.D. Ecole maternelle du Groupe Scolaire de la Clef des Champs**

- Spectacle de la fin de la Saint-Nicolas

Lors de sa réunion du 13 septembre 2023, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de prendre en charge le spectacle de fin d'année de l'école élémentaire organisé par l'atelier Muse d'Amnéville pour un montant de 580 €.

Ce contrat qui ne concernait que la partie élémentaire cet établissement, va être complété par un avenant. Aussi, le prix du spectacle pour l'ensemble des deux écoles sera de 820 €. Il annule et remplace donc le précédent contrat d'un montant de 580 € validé par le Conseil Municipal le 13 septembre 2023.

Le conseil Municipal, après exposé du rapporteur de la Commission Jeunesse et du maire décide

- **De prendre en charge** sur le budget communal les frais liés au spectacle de fin d'année pour l'école maternelle et l'école primaire à hauteur de 820 €. Ces frais sont répartis comme indiqué en préambule.
- **D'autoriser** le maire ou l'adjointe déléguée à signer l'avenant au contrat.
  - Animations de M GREFF (de l'Association Gym Tonic de Tenteling)

Mme BOESZE Sandrine informe les membres du Conseil Municipal que M. Michel GREFF animateur nature propose 3 animations pour 3 classes au sein de l'école élémentaire à raison d'une par saison. Le prix unitaire de ses interventions est fixé à 90 € soit au total de 270 €.

A la fin de l'année scolaire une exposition de photos et de dessins d'enfants est prévue. Le thème : les insectes de nos prairies.

Le conseil municipal, après exposé de l'adjointe décide, à l'unanimité

- **De faire réaliser** ces 3 animations à l'école élémentaire par M. Michel GREFF de Tenteling de l'Association Gym Tonic de Tenteling.
- **De verser une subvention de 270 €** en charge les frais liés à ces 3 interventions.

#### **I.E. Consultation pour le nettoyage du groupe scolaire « La Clef des Champs » et d'une partie des locaux de la mairie (nouvelle).**

- Résultat de la consultation et de l'analyse des offres

Une nouvelle consultation a été lancée pour le nettoyage du groupe scolaire « La Clef des Champs » auquel une demande d'offre pour le nettoyage d'une partie de la mairie a été rajouté. Sur 5 sociétés de nettoyage consultées, seules 2 ont répondu. Il s'agit de des sociétés ONET et EURONET

Le résultat de la consultation est le suivant

	Nettoyage régulier en période scolaire des locaux de l'école MATERNELLE	prestation annuelle Vacances d'été	Nettoyage régulier en période scolaire des locaux de l'école PRIMAIRE	Prestation annuelle vacances d'été	Nettoyage quotidien d'une partie de la mairie optionnelle	TOTAL TTC
		MATERNELLE		PRIMAIRE		
<b>EURONET</b>	6 585,70 €	265,52 €	14 358,86 €	531,06 €	6 958,80 €	28 699,95 €
<b>ONET</b>	7 204,90 €	270,00 €	14 355,79 €	486,00 €	9 392,40 €	31 709,09 €
<b>DIFFERENCE</b>	<b>619,20 €</b>	<b>4,48 €</b>	<b>- 3,07 €</b>	<b>- 45,06 €</b>	<b>2 433,60 €</b>	<b>3 009,14 €</b>

  

PRESTATION TTC VITRERIE POUR 3 INTERVENTIONS	ECOLE MATERNELLE	ECOLE PRIMAIRE	MAIRIE	TOTAL
<b>EURONET</b>	781,20 €	781,20 €	504,00 €	2 066,40 €
<b>ONET</b>	1 575,00 €	990,00 €	1 575,00 €	4 140,00 €
<b>DIFFERENCE</b>	<b>793,80 €</b>	<b>208,80 €</b>	<b>1 071,00 €</b>	<b>2 073,60 €</b>

  

<b>EURONET</b>	<b>MELKSANT POUR:</b>	<b>NETTOYAGE</b>	28 699,95 €
<b>EURONET</b>	<b>MELKSANT POUR:</b>	<b>VITRES</b>	2 066,40 €

- **Dévolution des travaux de nettoyage**

Après analyse des offres, c'est la société EURONET qui est retenue pour la partie nettoyage et la partie vitres.

**Pour le groupe scolaire** « La Clef des Champs » ainsi que pour une partie des locaux de la nouvelle mairie.

BATIMENTS	EURONET	Mensualisé
<b>GRUPE SCOLAIRE</b>	<b>21 741,15 €</b>	<b>1 811,76 €</b>
<b>MAIRIE</b>	<b>6 958,80 €</b>	<b>579,90 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>28 699,95 €</b>	

La mise à disposition de l'autolaveuse en cas de panne de celle du groupe scolaire se fera suivant le tarif spécifié page 46 de l'offre commerciale de la société EURONET.

**Pour la partie vitrerie des bâtiments communaux** précités pour des montants respectifs de

PRESTATION TTC VITRERIE POUR 3 INTERVENTIONS	ECOLE MATERNELLE	ECOLE PRIMAIRE	TOTAL DES DEUX ETS	MAIRIE	TOTAL MAIRIE	TOTAL GENERAL
<b>EURONET</b>	781,20 €	781,20 €	1 562,40 €	504,00 €	504,00 €	2 066,40 €
<b>ONET</b>	1 575,00 €	990,00 €	2 565,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €	4 140,00 €
<b>DIFFERENCE</b>	<b>793,80 €</b>	<b>208,80 €</b>	<b>1 002,60 €</b>	<b>1 071,00 €</b>	<b>1 071,00 €</b>	<b>2 073,60 €</b>

Le Conseil Municipal décide

- **D'attribuer** les travaux de nettoyage du groupe scolaire et de vitrerie de « La Clef des Champs » et de la mairie à l'entreprise EURONET dont le siège social est situé 10 rue Joseph CUGNOT à METZ CEDEX
- **D'autoriser** le maire ou l'adjoint délégué(e) à signer les contrats et documents annexes y relatifs.

Ce contrat sera signé et prendra effet comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

<b>Groupe scolaire Clef des Champs</b>	<b>TTC</b>	<b>Mensualisé</b>
<b>Nettoyage des locaux des deux établissements (hors révision de prix)</b>	<b>21 741,15 €</b>	<b>1 811,76 €</b>
<b>Nettoyage de la vitrerie sur les 2 faces 3 fois/an</b>	<b>1 562,40 €</b>	

**Dès occupation des locaux de la nouvelle mairie dont la date reste à préciser**

<b>PARTIE DES LOCAUX DE LA MAIRIE 34 RUE PRINCIPALE</b>	<b>TTC</b>	<b>Mensualisé</b>
<b>Nettoyage des locaux des deux établissements (hors révision de prix)</b>	<b>6 958,80 €</b>	<b>579,90 €</b>
<b>Nettoyage de la vitrerie sur les 2 faces 3 fois/an</b>	<b>504,00 €</b>	

**I.F. Transformation de l'ancienne école en mairie**

- **Avenants aux travaux**

Le conseil municipal est appelé statuer sur des avenants liés aux travaux en plus et en moins sur le chantier de la nouvelle mairie.

LIBELLE DU LOT	ENTREPRISES	N° LOT	MONTANT HT MARCHÉ	TRAVAUX EN PLUS	TRAVAUX EN MOINS	MONTANT DU MARCHÉ HT HORS ACTUALISATION
AMENAGEMENTS PARKINGS	TP KLEIN	1	183 989,75 €	33 161,35 €	43 303,75 €	173 847,35 €
GROS ŒUVRE	IRION BTP	2	376 913,29 €			376 913,29 €
CHARPENTE BOIS	CCM -	3	115 755,83 €			115 755,83 €
COUVERTURE TUILES	CCM -	4	105 759,67 €			105 759,67 €
ETANCHEITE ZINGUERIE	CCM -	4	105 759,67 €			105 759,67 €
BARDAGE	CCM -	4	105 759,67 €			105 759,67 €
MENUISERIE EXTERIEURE ALU ET PVC	SCHMITT	5	87 968,00 €	752,32 €		88 720,32 €
ISOLATION EXTERIEURE ET ENDUITS	DEMIR	6	37 573,00 €			37 573,00 €
PLATRERIE - FAUX - PLAFOND	BATI CONCEPT	7	81 069,08 €	5 743,10 €		86 812,18 €
ELECTRICITE	EIFPAGE	8	79 990,48 €	4 818,66 €	1 427,27 €	83 381,87 €
CHAUFFAGE SANITAIRE VMC	HOULLE	9	177 446,00 €			177 446,00 €
CHAPE CARRELAGE	PRINZ	10	52 897,80 €	3 878,92 €		56 776,72 €
MENUISERIE INTERIEURE	BOUR	11	79 734,70 €	6 942,95 €	12 890,00 €	73 787,65 €
SOL SOUPLE	PRINZ	12	5 940,00 €		1 166,55 €	4 773,45 €
PEINTURE	LPR REUNIES	13	16 935,79 €			16 935,79 €
SERRURIE	KM	14	26 492,00 €	4 020,00 €		30 512,00 €
ELEVATEUR	FERMETURES	14	26 492,00 €	4 020,00 €		30 512,00 €
	TKE	15	21 420,00 €			21 420,00 €
			1 449 885,39 €	59 317,30 €	58 787,57 €	1 450 415,12 €

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** le maire ou l'adjoint délégué à signer les avenants précités.

20H10 Mme FORTE quitte la réunion.

## **II Renouvellement de la chasse communale pour la période 2 février 2024-1<sup>er</sup> février 2033**

### **II.A. Location de la chasse communale**

#### **• Résultat de la Consultation**

La commission consultative de la chasse communale s'est réunie le jeudi 19 octobre 2023 pour prendre connaissance du résultat de la consultation, des déclarations de réserves et demandes d'enclaves, de la consistance du lot de chasse, de la demande d'agrément de l'ancien adjudicataire et du choix de la location. S'agissant du résultat de la consultation, plus des 2/3 des propriétaires possédant plus des 2/3 de la superficie de la chasse se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

En ce qui concerne les réserves et demande d'enclaves seul l'Office National des Forêts a déposé une demande.

S'agissant de la consistance du lot de chasse, les membres de la commission consultative valident la partie chassable correspondant à 466 ha 57 a 03 ca dont 43 ha 19 a 03 ca de bois, 30 ha 36 a 19 ca de haies et 393 ha 01 a 81 ca de plaine.

### **Spécificités de la chasse dans la forêt du Forst et près du chalet**

Dans cette partie de forêt, la chasse sera règlementée et restrictive (adoption d'une chasse de type « affût », interdiction d'armes à feu, autorisation de tir l'arc, mise en place de battues municipales, interdiction de chasse les samedis, dimanches et jours fériés). Néanmoins à titre exceptionnel et ce à la demande du locataire, une chasse **avec armes à feu** pourra être envisagée. Elle devra faire l'objet d'une demande auprès de la commune de Thédning et donnera lieu à l'établissement d'un arrêté municipal. Le locataire devra s'engager à interdire l'accès par des panneaux règlementaires et des banderoles de chantier type « Ferrari ». Il devra s'assurer que tous les accès à cette forêt soient interdits.

M. Lionel ULLMANN propose de réduire le prix de location annuel de la chasse communale à 3.000 € l'an.

Compte tenu de ces éléments et après exposé du maire, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **De fixer** le prix de lot de chasse annuel à **3.478.30 € (trois mille quatre cent soixante-dix-huit euros et trente centimes)** l'an pour la nouvelle période de 9 ans (2024-2033).
- **De préciser** dans le cahier des charges ou dans la convention gré à gré que le massif forestier du Forst sera soumis à des contraintes spécifiques en matière de chasse. Ces spécificités seront d'ailleurs rappelées dans la convention de gré à gré.
- **D'opter** pour la convention de gré à gré avec l'association de chasse TATINGA présidée par M. Sébastien MERTZ (Association domiciliée 1 rue des Calvaires et à Thédning et en cours de transfert au 23 rue du Maréchal Juin à Hundling).
- **D'autoriser** le maire à signer la convention de gré à gré en tenant compte des propositions et observations des membres de la commission consultative du 19 octobre 2023.

S'agissant de l'enclave déclarée par l'Office National de Forêts pour la période 2014-2024, le conseil municipal autorise le maire à éditer le titre de recette pour les 9 années écoulées à hauteur de 375,16 € et pour la nouvelle période (2024-2033) un montant annuel de 42,23 € (126,69 € tous les 3 ans) qui sera triennalement recouvré.

### **III DIVERS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40